Le curé prit à la main le petit sac qui contenait l'eucharistie. Il passa par dessus sa soutane un surplis, et il s'enveloppa d'un long manteau.

— Partons, dit-il.

— Au moins, fit la vieille servante, monsieur le curé ne rentrera pas cette nuit ! Il va neiger.

L'homme interrompit :

— On s'arrangera pour faire coucher monsieur le curé à Rognac.

Et ils disparurent tous deux dans la nuit.

Vers dix heures du soir, on frappait de nouveau à la porte du presbytère de Saint-Arçons. La servante du curé était dans sa chambre, causant avec une voisine, Joséphine Aoubt.

Les deux femmes hésitaient à ouvrir. Mais on frappa de nouveau, Joséphine Aoubt se décida à entrebâiller la fenêtre et à demander qui était là.

— N'ayez pas peur, répondit-on, c'est moi, qui suis venu chercher ce soir monsieur le curé. Je viens vous dire que c'est bien décidé comme nous l'avions dit : il couchera à Rognac.

— Et M. Martin ?

— Il va mieux.

— Voulez-vous entrer vous réchauffer un peu ? demanda à son tour la domestique.

— Ah ! oui vraiment. J'ai les pieds glacés. Il gèle dur !

L'homme, qui attendait visiblement cet offre, allait être introduit. Déjà la clef tournait dans la porte d'entrée du presbytère et la servante avait tiré les verroux ; mais deux ou trois voisins, attirés par le colloque, avaient ouvert leurs fenêtres, et l'un d'eux descendit dans la rue.

Aussitôt l'inconnu se recula dans l'obscurité de la route en voyant qu'on venait à lui, il s'enfuit par un chemin creux qui mène a l'Allier.

Le lendemain matin, à une demi-lieue peut-être du bourg, dans un sentier montagneux qui serpente au-dessus des précipices, des paysans trouvaient le cadavre du curé de Saint-Arçons. Le corps était étendue en travers du chemin ; la tête était ensanglantée ; la soutane était relevée, le pantanlon défait, et une ignoble mutilation avait été pratiquée sur le pauvre prêtre; les intestins s'échappaient par la plaie béante !

La montre de l'abbé Rivet, sa tabatière, la burette qui contenaient les saintes huiles avaient disparu.

Le malheureux prêtre avait dû être frappé par derrière, et assommé à l'aide d'un marteau. L'assassin s'était ensuite acharné sur le cadavre et il avait pratiqué les effroyables mutilations dont j'ai parlé.

Qui était ce misérable meurtrier de prêtres, qui n'avait assassiné le curé de Saint-Arçons qu'après avoir vu sa tentative échouer contre le curé de Sainte-Marie-des-Chazes, et qui revenait pour voler au presbytère et tuer la servante de sa victime ?

L'instruction recueillit immédiatement des indices précieux.

Dans la nuit du crime, vers onze heures, un fermier, Firmin Delair, hélait le passeur du bac de Saint-Arçons, quand un homme arriva en courant près de lui :

« Je passerai avec vous. » dit-il, mais l'accoutrement de cet homme était si misérable, sa tête était tellement sinistre, il serrait de sa main droite un lourd marteau avec une telle expression de férocité, que Delair, saisi de terreur, s'enfuit sans répondre et alla coucher chez le garde-champêtre.

L'individu, renonçant à passer la rivière, suivit alors le sentier qui la borde. Un horloger de Saint-Arçons, M. Dussapt, le croisa à quelque distance, et, croyant reconnaitre un ami : — « Est-ce toi, Martin ? » cria-t-il. L'homme passa sans mot dire ; et, le lendemain, on ramassait sur le bord du chemin, à vingt pas de là, un marteau taché de sang. Cet inconnu, ce vagabon, c'était bien l'assassin du curé.

Le surlendemain, dans l'après-midi, un fermier de la commun d'Anteyrol trouvait, couché dans sa grange, un homme qui lui demanda la permission d'entrer se chauffer et qui lui proposa de lui vendre une montre. Le fermier remarqua que cet inconnu avait un doigt de moins à la main gauche. L'homme mangea, ou plutôt il dévora le repas qu'on lui servit, et il disparut le soir dans la direction d'Yssingeaux.

On retrouva sans peine sa trace dans cette ville. Il a couché dans une auberge et vendu à un charretier une tabatière en corne — la tabatière du curé de Saint-Arçons.

Quelques jours plus tard, l'homme paraît dans la commune de Dunières. Il travaille une semaine dans un chantier de bois, et en partant, il fait viser son livret, qui indique les noms de « Pierre Mallet, ne en 1846, à Saint-Arçons d'Allier. »

Mallet insiste près du comptable pour obtenir de lui qu'il le porte comme ayant travaillé à Dunières *depuis le 28 décembre*, et non depuis les premiers jours de janvier.

L'instruction suit comme nous, au jour le jour, la trace de l'assassin. Elle sait maintenant son nom, et elle va rechercher son identité.

Pierre Mallet est bien né à Saint-Arçons. Tout enfant, il a bien servi la messe dans l'église du village, et il connait le presbytère, où le prédécesseur du malheureux abbé Rivet lui a appris à lire. Puis Mallet a disparu pendant de longues années. Sa famille n'aime pas à parler de lui. On sait vaguement qu'il a mal tourné, qu'il est allé en prison plusieurs fois et qu'il est « sous la surveillance. »

Pendant près de deux mois après le crime, on suivit encore sa trace : Mallet errait de village en village, tantôt travaillant un jour, ou deux.

Ces hommes ne sont susceptibles de régénération que s'ils retrouvent dans leur passé un lambeau de conscience. C'est pourquoi, si le libéré se résout à frapper à l'asile Saint Léonard, il est à demi-sauvé Avec la porte de l'asile se rouvre son âme. Là, il trouve la paix pour se repentir et le travail pour se réhabiliter. Ni gendarmes ni grilles entre lui et le mal désormais : rien qu'un prêtre armé d'un seul mot : Miséricorde. Avec ce mot — je dirais magique, s'il n'était divin — le prêtre dompte ces natures aigries et révoltées. Il les précipite à ses pieds et sur sa poitrine. Le forçat se resoumet au travail — ce régime fort et sain des muscles et des vertus. Ainsi éprouvé six mois, un an, il peut être rendu à tous les devoirs de l'homme libre et honnête. Quelques-uns demandent à rester au refuge. L'abbé Villion place les autres. Entre le maître et lui, le secret de la vie du repenti est strictement gardé.

Beaucoup de ces épaves du bagne demeurent inébranlables dans le repentir, la réhabilitation et le bien. Leur passé n'est plus qu'une affaire entre eux et Dieu...

Ces hommes ont l'instinct de la brute. Pour leur bienfaiteur, ils deviennent soumis et affectueux. L'abbé Villion, longtemps malade, était veillé, servi et soigné par ses forçats avec des délicatesses infatigables. La maison marchait sans lui, dans la régularité habituelle et une plus scrupuleuse obéissance au règlement.

L'asile Saint-Léonard contient environ soixante réfugiés, c'est peu parmi les nombreux naufragés roulant quotidiennement dans les bas-fonds de la justice humaine. Hélas! l'asile de Couzon n'en peut guère admettre davantage. A combien ne ferme-t-il pas sa porte doucement et avec regret? Triste, le pauvre abbé Villion regarde ces Jean Valjean rentrer, isolés et désolés, dans cette société où leur ombre erre furtive, funeste et farouche.

Cependant, depuis dix ans, une succursale a pu être établie à à Sauget, dans l'Isère, et une trentaine de libérés y trouvent place.

L'abbé Bonhomme s'y dévoue comme son maître, à cette œuvre de repentir et de salut. Dieu n'est pas seul à bénir ces deux prêtres de l'œuvre fondée en son nom, mais encore la société pour qui grâce à eux, ces domptés ne sont plus ni une préoccupation, ni un péril.

Loger les libérés, les vêtir, les nourrir, voila les trois premières exigences de la vie auxquelles doivent faire face les deux asiles. C'est pourquoi, à Couzon, les repentis sont vanniers, cordonniers, tonneliers et travaillent pour des maisons de fabrique de Lyon. A Sauget, ils se livrent à l'agriculture et au tissage du linge de table. Dix pour cent sur la rémunération du travail sont abandonnés aux libérés, plus quarante centimes par semaine pour leur tabac. Le reste paie le logement, le vêtement et la nourriture. Quelques bons d'habillement ou d'argent sollicitent l'émulation entre les plus laborieux et les plus irréprochables.

Quelques fêtes littéraires suffisent à l'amusement, et une sortie, le dimanche, aux loisirs.

Les ressources de Saint-Léonard se composent encore d'une cotisation annuelle de 20 fr., versée par 250 souscripteurs. Bien peu de chose, en vérité. Il s'y ajoutait autrefois une subvention de 500 fr. votée annuellement par le conseil général du département du Rhône.

Depuis deux ans, cette subvention a été supprimée. Voilà la logique et la miséricorde de nos seigneurs du radicalisme. Les doctrines qu'ils préconisent et les gardefous qu'ils arrachent, précipitent dans le crime nombre de ces malheureux. Quand ces malheureux sortent de l'abime, les frères et amis, se garderaient bien de leur tendre la main afin de les aider à reprendre pied dans la société! Une œuvre existe pour ce sauvetage, mais elle est à l'enseigne du Christ. La soutane fait tort à l'œuvre et la question d'uniforme et de parti prime la question d'humanité et même de conservation.

Que deviendrait le refuge de Saint-Léonard si l'abbé Villion ne comptait toujours sur une ressource plus certaine, le secours de la Providence ? Et ce secours ne lui a jamais manqué. Quelques dons tombent dans l'asile comme une manne. On en vit quelques jours de plus et l'on espère invariablement dans l'avenir — cette grâce de Dieu.

Hélas ! les 500 francs du conseil général enlevés ont fait un trou dans le modeste budget du pauvre asile. Il lui faut donc quelques nouveaux souscripteurs. Nous ne nous adresserons pas à la fraternité et à la

Les personnes dont le système nerveux n'est point essentiellement irritable se trouvent très bien de cette vivacité de l'air.

Néanmoins, nous donnons volontiers le conseil de loger les enfants dans une chambre qui ne regarde pas la mer; nous imitons en cela notre maître, M. J. Simon. Cet avis est surtout utile, si les enfants ont les yeux rouges, ou les oreilles légèrement enflammées, comme l'on dit vulgairement; la fine poussière de sable, qui pénètre partout en parcelles microscopiques, est souvent cause d'irritation plus vive; c'est ce que l'on constate, en effet, très souvent, alors que l'organisme n'est point encore complètement imprégné de l'élément reconstituant qui est le sel marin.

Le choix du logement est donc une chose bien importante. On a bâti depuis quelque temps des édifices splendides sur les digues; de là, on domine la mer, on reçoit les émanations salées de toute part. De prime abord, cela peut paraître souverain, et n'était le sable et le vent, cela serait en effet très bon. Cependant, à cause de ces deux ennemis, les médecins les plus judicieux conseillent d'avoir le dos tourné à la mer du moins pendant la nuit.

Après le logement, la chose qui doit préoccuper le plus, c'est l'acclimatement, le changement de régime.

Nous blâmons ouvertement les parents qui, dès le premier jour de leur arrivée à la mer commencent par faire prendre un bain à leur enfants. Il faut d'abord habituer l'économie à recevoir l'impression stimulante du climat marin : et pour cela, il faut six à huit jours avant le premier bain.

A ce sujet, nous ferons remarquer en passant que le mélange d'air marin et d'air terrestre est additionné d'une certaine quantité d'ozone plus grande que dans l'intérieur des terres : ce qui ajoute une cause stimulante de plus, l'ozone étant le résultat de l'action électrique dans l'air.

Habituez donc l'organisme au climat marin. Sous son influence, vous verrez aussitôt la respiration de vos enfants s'exercer avec plus d'ampleur et d'activité : les fonctions de colorification et de circulation sont ranimées au point qu'il peut en résulter quelques éruptions à la peau. L'appétit est plus prononcé, l'estomac fonctionne mieux : le système nerveux est ébranlé dans son double pouvoir de sensibilité et de motricité ; en un mot, les forces reviennent à ceux qui sont faibles et languissants.

Mais précisément parce que nous trouvons dans le climat de la mer ces ressources précieuses, nous devons signaler les inconvénients qui peuvent résulter de cette suractivité fonctionnelle. Au point de vue respiratoire, s'il survient presque aussitôt une bronchite, de la toux de la difficulté à respirer, c'est un signe d'intolérance auquel il faut faire droit et, dans ce cas, l'on doit quitter la mer au plus tôt.

De même, chez les personnes nerveuses, s'il se manifeste des accès, des spasmes, c'est là encore un signe d'intolérance qu'il ne faut pas négliger.

Pour terminer ce premier entretien sur les bains de mer, nous dirons un seul mot de l'eau de mer. Sa température moyenne, l'été, est, sur nos plages, de 15° à 2°. L'action du soleil sur le sable, à marée basse, fait monter cette température de plusieurs degrés.

L'eau de mer possède deux propriétés spéciales : la phosphorescence et l'électricité ; nous n'avons pas à nous prononcer ici sur la question de savoir si la phosphorescence est le résultat de l'électricité ou d'animalcules phosphorescents (Giard), ou de matières organiques mortes et phosphorées ; nous savons seulement que chacune de ces causes peut suffire à produire ce phénomène. « Quant à l'électricité propre, continuellement produite par les réactions chimiques ou accidentellement accumulée par l'état atmosphérique, elle se manifeste par trop de phénomènes, lueurs, flammes, étincelles, pour qu'on puisse la nier. » (Dutrouleaut

La phosphorescence, l'électricité, les sels de soude, de magnésie, de chaux, les traces d'iode et de brôme, les matières organiques même sont autant de causes stimulantes qui exercent l'influence la plus salutaire sur les constitutions débilitées ou faibles, alors qu'aucun organe essentiel à la vie n'est encore spécialement atteint.

A jeudi prochain, la suite de ces causeries familières.

Le Dr Jacques Yvon.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier.)

AFFAIRES D'ÉGYPTE

La panique en Egypte

Londres, 25 juin, 9 h. 25 mat.

L'*Observer* publie une dépêche d'Alexandrie évaluant à 20,000 le nombre des Européens qui ont déjà quitté cette ville.

Le consul anglais, M. Cookson, est entré en convalescence et reprend l'exercice de ses fonctions.

Les *tories* organisent un grand meeting pour protester contre la politique de M. Gladstone en Egypte. Sir Stafford Northcote et lord Salisbury assisteront à cette réunion.

La main mystérieuse

On nous assure que la diplomatie française a acquis la certitude absolue que si la Sublime-Porte avait adopté l'attitude qu'elle a prise à l'égard de la conférence de Constantinople, on le doit uniquement aux conseils, on pourrait dire aux invitations formelles venues de Berlin.

Ainsi donc, d'une part, l'Allemagne prône la nécessité de la conférence, de l'autre elle engage la Turquie à ne point y prendre part.

C'est du machiavélisme le plus pur !

Constantinople, 25 juin.

La conférence réunie aujourd'hui a discuté et confirmé les droits de souveraineté du sultan en Egypte.

Alexandrie, 25 juin.

Le sultan a conféré l'ordre du Medjidié de première classe à Arabi-pacha et en même temps a offert au khédive un cadeau se composant de plusieurs diamants. Il a enfin élevé Sultan-pacha au rang de runeli bielerbeg.

On croit que M Malet quittera l'Egypte pour aller à Venise. Il partira par le paquebot allant à Brindisi et retournera par le paquebot suivant. Son absence ne durera pas plus d'une quinzaine de jours.

Ragheb pacha a reçu ce matin un télégramme de M. de Lesseps priant le gouvernement egyptien de démentir les bruits qui courent au sujet du canal de Suez, de proclamer que sur la garantie du gouvernement le trafic ne sera pas interrompu. Ragheb pacha, en réponse à cette dépêche, a envoyé le télégramme suivant : Les bruits qui vous sont parvenus sont complètement dénués de fondement. Le gouvernement reconnait qu'il est de son devoir de maintenir la tranquillité partout dans le pays, et particulièrement dans le voisinage du canal. Vous pouvez donc être parfaitement assuré que la sécurité de votre travail ne sera pas troublé.

Malgré ces déclarations l'inquiétude continue le long du canal.

NOUVELLES DIVERSES

Election législative

Arrondissement de Cosne (Nièvre)

Inscrits :	23,105
Votants :	16,426
M. Gambon, radical soc.	8,003 (Elu)
M. Assezat de Bonteyre	7,985

St-Dié, 25 juin.

Arrondissement de St-Dié, canton de Fraize

Inscrits,	4,420 v.
Votants,	1,479 v.
M. Masson,	1,432 v. (élu)

Election d'un cilonseler d'arrondissement

Marseille, 25 juin.

Scrutin de ballottage

Inscrits,	15,985
Votants,	2,154

M. Henri Durbec, candidat ouvrier, sans concurrent, a été élu par 2,026 voix.

Courses d'Auteuil

Paris, 25 jun.

PRIX DU POINT-DU-JOUR.

Voltaire, premier.

PRIX DE NORMANDIE

Lorrono, premier.

Damoureux Camelias, deuxième.

PRIX DE PARIS

Fanny, première.

Eyer, deuxième.

PRIX DE LA PÉPINIÈRE

Cocorico, premier.

Gros Guillaume, deuxième.

L'opinion publique et le Livre Jaune

La publication du *Livre jaune* est regardée généralement comme écrasante pour M. Gambetta. Son étourderie ignorante, sa niaiserie présomptueuse ont dépassé tout ce qu'on pouvait supposer. Cette impression est générale, même parmi les républicains.

La presse gambettiste tâche néanmoins de payer d'audace et de défendre la conduite de son maître. Vraiment, à lire la *République française*, on croirait M. Gambetta encore convaincu qu'il aurait pu faire marcher l'Angleterre. Jamais on n'a vu un aveuglement si obstiné : il ne s'explique que par une infatuation

ÉTRANGER

Menaces contre le *Times*

Le *Central News* annonce qu'on a reçu dans les bureau du *Times* des lettres qu'on suppose avoir été écrites par les « Fénians » et qui menaçaient d'une attaque l'imprimerie du journal de la Cité. Des constables armés ont été postés dans différentes parties de l'établissement pour le protéger.

Un nouvel ouragan aux Etats-Unis

New-York, 24 juin.

Un ouragan terrible a exercé de grands ravages dans les Etats de Minnisola et de Jowa. A Attwater (Minnisola), il y a eu onze personnes tuées et plusieurs blessées. A Emmettoburg (Jowa), les propriétés ont été ravagées.

L'insurrection en Irlande

Le *Citoyen* publie la dépêche suivante :

Dublin, 25 juin, 4 h. du matin.

« Vive agitation à Armaghs. Des troupes de paysans parcourent les rues en criant : « A bas la reine ! »

Le mouvement va s'étendre à toute la contrée.

La question juive

Saint-Pétersbourg, 25 juin.

Sur la propsition du gouverneur général d'Odessa, le Saint-Synode a rendu, à la date du 7 de ce mois, un arrêté accordant des récompenses à 32 prêtres orthodoxes et sacristains des diocèses de la Russie méridionale, qui se sont distingués par leurs services et leurs efforts pour faire cesser les excès commis contre les Juifs au mois de mai de l'année dernière.

L'affaire Guiteau

Washington, 24 juin.

Un conseil de cabinet extraordinaire s'est occupé aujourd'hui de l'affaire Guiteau.

Sur le rapport présenté par le procureur-général, déclarant que, pendant tout le procès, il avait été constaté que Guiteau avait le jugement sain, le conseil a refusé d'accorder à Guiteau le sursis qu'il demandait.

LA MISSION FLOQUET A ROME

Une cruelle mésaventure est arrivée à Rome aux deux délégués du citoyen Floquet, aux obsèques de Garibaldi.

En dehors de la députation du Conseil municipal, le citoyen Floquet avait envoyé à Rome MM. Faivre et Vergniaud qui le représentaient directement. Il paraît que le gouvernement n'a pas vu d'un très bon œil partir cette mission. Il considérait, avec raison, que le préfet de la Seine étant un personnage officiel, découvrait le gouvernement, lequel tenait à rester neutre, en prenant part à une manifestation politique. Ne pouvant agir sur le Conseil municipal qui operait pour son compte, il fit avorter la mission Floquet. MM. Faivre et Vergniaud furent donc avisés par l'ambassadeur français à Rome de se tenir tranquilles. Mais, comme ils avaient apporté à Rome une fort belle couronne, ils voulurent la placer. Ils la portèrent au Capitole, après avoir informé de leur démarche le prosyndic de Rome. MM. les délégués du préfet de la Seine s'attendaient à ce que la petite cérémonie qu'ils avaient imaginée se ferait avec une certaine pompe.

Mais c'est là qu'une cruelle déception les attendait. Le prosyndic ne se dérangea pas pour recevoir les délégués, il ne se fit même pas représenter. Si bien que les représentants du citoyen Floquet ne trouvèrent à parler qu'au concierge du Capitole, entre les mains duquel ils déposèrent leur superbe couronne.

Voilà une piètre réception.

Livre reçu par un concierge quand on s'attendait à des honneurs et à des compliments. C'est le cas de dire que la roche Tarpeienne est près du Capitole !

Les délégués de Floquet, rentrés à Paris, ne se vanteront pas, c'est à supposer, d'avoir fait à Rome un voyage d'acclamations. Si toutefois, ils avaient cette outrecuidance, ce ne serait pas le cas d'aller le dire à Rome.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier.)

LA CONFÉRENCE

Constantinople, 26 juin, 10 h. matin.

Dans la séance d'hier toutes les puissances ont signé un protocole de désistement. Elles ont commencé par l'examen général de la situation en Egypte. Les débats continueront demain.

L'Angleterre à Suez

Port-Saïd, 26 juin, 10 h. 15 matin.

Les télégrammes anglais parlant de l'inquiétude au sujet de la liberté de circulation dans le canal ont excité une vive surprise. On les attribue à des *calculs intéressés*.

Tout est tranquille sur les bords du canal et il est inexact que des torpilles aient été déposées pour en interdire l'accès.

Le congé de M. Sinckiewicz

Alexandrie, 25 juin, 11 h. du matin.

mune d'Hériménil (Meurthe-et-Moselle) du canton de Gerbéviller, et à la rattacher au canton sud-est de Lunéville.

2° Le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 14 Juillet 1856 sur les établissements d'eaux minérales naturelles.

OUTRAGES AUX BONNES MŒURS.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet la répression des outrages aux bonnes mœurs, et à la modification de l'article 490 du code pénal.

M. Gaillard combat la loi nouvelle comme inutile. La loi de 1881 lui semble suffisante.

L'orateur dit que les articles 23 à 28 de la loi de 1881 prévoient tous les délits. L'article 45 fixe la juridiction.

Il plaide la liberté de la presse. Il trouve que le jury ne mérite pas le reproche d'indulgence ou de lenteur dans les cas d'outrages aux bonnes mœurs. Il trouve que les droits accordés aux gouvernements et aux parquet par la loi de 1881 sont exhorbitants.

Il conclut au rejet du projet du gouvernement et du projet de la commission.

M. Dreyfus, rapporteur, soutient le projet de la commission. La loi de 1881 est insuffisante car elle établit une distinction inadmissible entre les écrits et les gravures obscènes. Elle assure de l'impunité l'imprimeur.

Il lit le rapport du procureur de la République que de Lyon se déclarant impuissant contre une feuille obscène de cette ville.

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

Marseille, 23 juin. — (Circulaire hebdomadaire de Mr H. Caune, courtier de commerce). — Notre marché continue à être calme. Nous avons reçu cette semaine divers lots de laines de la nouvelle récolte qui, en général, sont plus lourdes que celles de l'an dernier.

Le mouvement commercial de la semaine se résume comme suit : 905 balles vendues; 2428 b. arrivées sur notre place. — Notre stock s'élève à 21069 balles.

Détail des ventes de la semaine : 132 balles laines Tartare, G. C. fr. 0.95 et G. F. fr. 1.10; 75 b. Georgie diverses, divers prix; 95 b. Sigaye-Berdianska, fr. 1.92 b. Caramanie, prix secret; 13 b. Damas, prix secret 7 b. Dardanelles, fr. 1.35; 15 b. Corse diverses, divers prix; 100 b. Bagdad couleurs, prix secret; 50 b. Bagdad couleurs, fr. 2.15; 57 b. Oran, fr. 0.82 1/2 à 0.97 1/2; 34 b. Sfax, fr. 1.00; 33 b. Beldia-Casablanca, prix secret; 10 b. Damas lavées, fr. 2.50; 35 b. Perse-Tripoli, prix secret; 41 b. Chypre, divers prix; 20 b. Sardaigne noires, fr. 0.90; 65 b. Vieux matelas, fr. 0.70. Total : 905 balles.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grimonprez :

Havre, 26 juin.

Ventes 400 b. Marché soutenu.

Liverpool, 26 juin.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 26 juin.

New-York, 12 1/4.

Recettes 1,000 b.

New-Orléans low middling	28 »/».
Savanah » »	85 »/».

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 24 juin 1882.

Le marché a encore été très faible cette semaine. Selon nous, les mauvaises dispositions qui prédominent sont dues à la situation de deux places principalement intéressées dans les affaires égyptiennes, c'est-à-dire Londres et Paris. La spéculation, lasse d'attendre un dénouement qui devient de jour en jour plus problématique, a quitté l'attitude de résistance qu'elle avait opposée jusqu'à ce jour aux événements d'Egypte, trop promptement escomptés dans un sens favorable.

Nos Rentes, ainsi que la plupart des valeurs restent très faibles.

Le 3 0/0 clôture à 81,40.

Le 3 0/0 Amortissable se tient à 82,40 et le 5 0/0 passe de 114,85 à 114,65.

La Banque de France a perdu 95 francs à 5280. Le bilan de la semaine est cependant satisfaisant. Il y a dans l'encaisse or une plus-value de 15,715,652 francs et 915,720 fr. d'augmentation dans l'encaisse argent. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 650,499fr.

Parmi les valeurs qui résistent le mieux à la faiblesse générale, nous signalerons surtout les titres du Crédit foncier. L'action se maintient à 1,500. Les obligations sont sans variation; leur revenu assuré, leurs garanties exceptionnelles, donnent aux obligations foncières une stabilité remarquable. L'absorption de la Banque hypothécaire par le Crédit foncier facilitera encore le placement de ces titres. Les obligations en ce moment en cours d'émission à 480 fr. donnent un revenu net de plus de 4 0/0. Les bonnes valeurs ne produisent plus un intérêt aussi élevé.

Les Magasins généraux de France et d'Algérie font 500. Ce titre est appelé à de plus hauts cours, étant données l'excellente situation de la Société et la progression croissante de ses bénéfices.

La Société française financière a été très demandée aux environs de 600. On sait, en effet, que le 1er août prochain, cette Société va mettre en paiement un coupon de 40 fr. pour solde de dividende de 80 fr., produit de l'exercice 1881-82. Les acheteurs d'actions de cet établissement font donc un placement à plus de 12 0/0.

La Banque de Paris cote 1172,50.

Il en est de même de la Banque parisienne. Cette Société, comme le Crédit général français, a perdu la confiance des capitalistes et est complètement délaissée.

Le Crédit lyonnais vaut 715.